

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

SEPTEMBRE
2015

PRINCIPALES TENDANCES

A fin septembre 2015 et en comparaison avec la même période de 2014, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une diminution des recettes ordinaires de 0,4% provenant de :

- 1- la baisse des recettes douanières de 3,5% : droits de douane (-0,1%), TVA à l'importation (-5,4%) et taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-1%) ;
- 2- l'augmentation de la TIC sur les tabacs manufacturés (+5,8%) et des autres TIC (+1%) ;
- 3- la hausse de 1,7% de la fiscalité domestique : IS (-2,8%), IR (+6,3%), TVA à l'intérieur (+5,4%), droits d'enregistrement et timbre (-1%) et majorations de retard (+11,7%).

La baisse des recettes de l'IS de 897 MDH ou -2,8% s'explique pour l'essentiel par le fait que l'année 2014 avait enregistré la rentrée de recettes exceptionnelles liées notamment à la cession de la Centrale Laitière et à l'IS retenu à la source à l'occasion de la cession d'une partie du capital de Maroc Télécom.

Les recettes de la TVA à l'intérieur ont été de 15 MMDH contre 14,3 MMDH un an auparavant, en augmentation de 5,4% ou +769 MDH, sachant qu'à fin septembre 2014, elles avaient enregistré une baisse de 10,4% ou -1,7 MMDH (14,3 MMDH à fin septembre 2014 contre 15,9 MMDH à fin septembre 2013). Les recettes de la TVA à l'intérieur tiennent compte d'une recette de 234 MDH suite à l'attribution des licences 4G et de remboursements pour un montant de 3,9 MMDH à fin septembre 2015 contre 3,4 MMDH à fin septembre 2014.

- 4- la baisse des recettes non fiscales (-4,5%) en raison notamment du recul de 13,7% des recettes de monopole, de la hausse de 160,2% des recettes en atténuation de dépenses de la dette (3,3 MMDH contre 1,3 MMDH) et de l'absence de privatisation comparativement à 2014 qui a enregistré une recette de 2 MMDH.

Au niveau des dépenses

- un taux d'engagement global des dépenses de 64% et un taux d'émission sur engagements de 86%, contre respectivement 72% et 85% un an auparavant ;
- des dépenses ordinaires émises, en baisse de 6,1%, en raison de la diminution de 47,5% des émissions de la compensation et de 2,8% des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 0,4% des dépenses de personnel et de 16% des charges en intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement émises en augmentation de 2,1%, passant de 38 MMDH à fin septembre 2014 à 38,8 MMDH à fin septembre 2015, malgré la baisse de 22,1% des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 2,2 MMDH contre un solde négatif de 6,9 MMDH un an auparavant ;
- un déficit du Trésor de 29,2 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 7,4 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST), contre un déficit du Trésor de 34,8 MMDH à fin septembre 2014 compte tenu d'un solde positif de 10,1 MMDH dégagé par les CST.

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor tiennent compte de la rentrée durant le mois de janvier d'un montant de 1,6 MMDH au titre de la contribution libératoire sur les avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR
(Hors TVA des collectivités locales)

En millions de dirhams

	Septembre 2014	LF 2015	Septembre 2015	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	<u>152 285</u>	<u>203 113</u>	<u>151 726</u>	<u>75%</u>	<u>-0,4%</u>
1.1- Recettes fiscales :	134 202	184 735	134 575	73%	0,3%
<i>Impôts directs</i>	59 419	81 750	60 241	74%	1,4%
<i>Impôts indirects</i>	57 267	80 843	56 938	70%	-0,6%
<i>Droits de douane</i>	5 696	7 272	5 691	78%	-0,1%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	11 820	14 870	11 705	79%	-1,0%
1.2- Recettes non fiscales :	15 940	15 378	15 216	99%	-4,5%
<i>Monopole et participations</i>	7 384	9 517	6 376	67%	-13,7%
<i>Privatisation</i>	2 046	0	0		
<i>Domaine</i>	147	350	267	76%	81,6%
<i>Autres recettes ⁽¹⁾</i>	6 363	5 511	8 573	156%	34,7%
1.3- Recettes de certains CST :	2 143	3 000	1 935	65%	-9,7%
<i>Fonds de soutien prix prdts alimentaires</i>	137	800	166	21%	21,2%
<i>Fonds spécial routier</i>	2 006	2 200	1 769	80%	-11,8%
2- DEPENSES ORDINAIRES ⁽²⁾	<u>159 178</u>	<u>222 122</u>	<u>149 498</u>	<u>67%</u>	<u>-6,1%</u>
2.1- Biens et services :	116 064	164 374	115 267	70%	-0,7%
<i>Personnel</i>	76 245	105 509	76 578	73%	0,4%
<i>Autres biens et services</i>	39 819	58 865	38 689	66%	-2,8%
2.2- Intérêts de la dette :	18 238	26 560	21 163	80%	16,0%
<i>Intérieure</i>	16 290	22 776	18 896	83%	16,0%
<i>Extérieure</i>	1 948	3 784	2 267	60%	16,4%
2.3- Compensation	24 876	31 188	13 068	42%	-47,5%
- <i>Fonds de soutien prix prdts alimentaires</i>	300	800	0	0%	
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>-6 893</u>	<u>-19 009</u>	<u>2 228</u>		
4- INVESTISSEMENT ⁽²⁾	38 034	56 291	38 820	69%	2,1%
- <i>Fonds spécial routier</i>	1 905	2 200	1 644	75%	-13,7%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	<u>10 121</u>	<u>13 407</u>	<u>7 395</u>		
6- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL ⁽³⁾	<u>-34 806</u>	<u>-61 893</u>	<u>-29 197</u>		
7- VARIATION INSTANCES	<u>-1 041</u>	<u>0</u>	<u>-5 133</u>		
8- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	<u>-35 847</u>	<u>-61 893</u>	<u>-34 330</u>		
9- FINANCEMENT INTERIEUR :	<u>29 162</u>	<u>40 304</u>	<u>36 712</u>		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	6 854		36 270		
<i>Dépôts au Trésor</i>	9 569		-1 050		
<i>Compte courant à BAM</i>	-795		-1 058		
10- FINANCEMENT EXTERIEUR :	<u>6 685</u>	<u>21 589</u>	<u>-2 382</u>		
<i>Tirages et dons</i>	14 380	25 989	4 815		
<i>Amortissement</i>	-7 695	-4 400	-7 197		

(1) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères

(2) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi organique des finances)

(3) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2015

RECETTES ORDINAIRES

	Septembre 2014	LF 2015	Septembre 2015	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	134 202	184 735	134 575	73%	0,3%
IMPÔTS DIRECTS	59 419	81 750	60 241	74%	1,4%
<i>Taxe Professionnelle</i>	246	308	287	93%	16,7%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	32 580	42 780	31 683	74%	-2,8%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	25 603	36 540	27 207	74%	6,3%
<i>Taxe d'Habitation</i>	25	45	25	56%	0,0%
<i>Majorations de retard</i>	923	2 023	1 031	51%	11,7%
<i>Autres ⁽¹⁾</i>	42	54	8	15%	-81,0%
DROITS DE DOUANE	5 696	7 272	5 691	78%	-0,1%
IMPÔTS INDIRECTS	57 267	80 843	56 938	70%	-0,6%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION :	18 110	24 646	18 355	74%	1,4%
<i>Tabacs manufacturés</i>	5 958	8 676	6 305	73%	5,8%
<i>Produits énergétiques</i>	11 129	14 350	11 017	77%	-1,0%
<i>Autres</i>	1 023	1 620	1 033	64%	1,0%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	39 157	56 197	38 583	69%	-1,5%
<i>à l'intérieur</i>	14 254	21 700	15 023	69%	5,4%
<i>à l'importation</i>	24 903	34 497	23 560	68%	-5,4%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	11 820	14 870	11 705	79%	-1,0%
RECETTES NON FISCALES	15 940	15 378	15 216	99%	-4,5%
<i>Domaine</i>	147	350	267	76%	81,6%
<i>Monopoles et participations</i>	7 384	9 517	6 376	67%	-13,7%
<i>Privatisation</i>	2 046	0	0		
<i>Fonds de concours</i>	1 669	0	2 292		37,3%
<i>Recettes en atténuation de dépenses</i>	1 274	761	3 315	436%	160,2%
<i>Redevance gazoduc</i>	1 656	2 283	1 310	57%	-20,9%
<i>Recettes diverses ⁽²⁾</i>	1 764	2 467	1 656	67%	-6,1%
RECETTES DE CERTAINS CST	2 143	3 000	1 935	65%	-9,7%
<i>Fonds de soutien des prix produits alimentaires</i>	137	800	166	21%	21,2%
<i>Fonds spécial routier</i>	2 006	2 200	1 769	80%	-11,8%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	152 285	203 113	151 726	75%	-0,4%

(1) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons

(2) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancelleries, ...

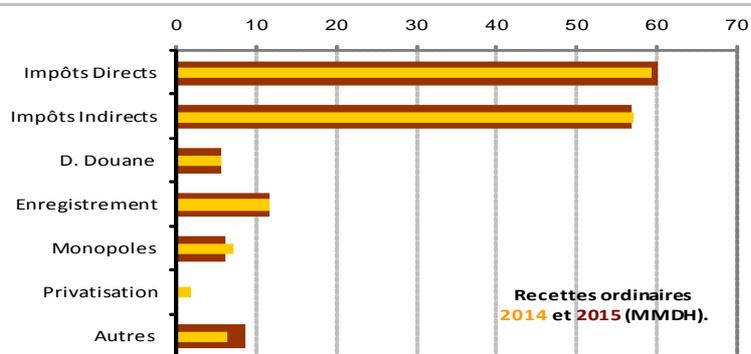
La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin septembre 2015 laisse apparaître une baisse des recettes ordinaires de 0,4% et une diminution des dépenses ordinaires émises de 6,1%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 2,2 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 34,3 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 2,4 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 36,7 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires se sont établies à 151,7 MMDH contre 152,3 MMDH à fin septembre 2014, en diminution de 0,4%.

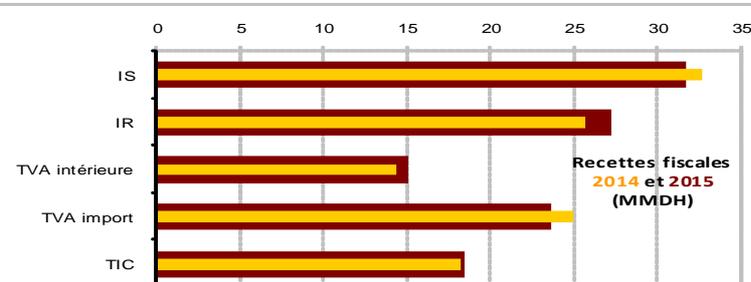
Ceci s'explique par la hausse des impôts directs de 1,4%, conjuguée à la baisse des droits de douane de 0,1%, des impôts indirects de 0,6%, des droits d'enregistrement et de timbre de 1% et des recettes non fiscales de 4,5%.



1.1-RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont été de 134,6 MMDH contre 134,2 MMDH à fin septembre 2014, en hausse de 0,3%.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la baisse des recettes douanières de 3,5% et de la hausse de la fiscalité domestique de 1,7%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES

Les recettes douanières (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 40,3 MMDH à fin septembre 2015 contre 41,7 MMDH un an auparavant, en baisse de 3,5% ou -1,5 MMDH par rapport à leur niveau à fin septembre 2014.

- Droits de douane

Les recettes des droits de douane réalisées à fin septembre 2015 ont atteint 5.691 MDH contre 5.696 MDH un an auparavant, soit une diminution de 0,1% ou -5 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 23,6 MMDH à fin septembre 2015 contre 24,9 MMDH à fin septembre 2014, enregistrant ainsi une diminution de 5,4% ou -1,3 MMDH. La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 25,7% ou -1,4 MMDH et celle sur les autres produits une hausse de 0,4% ou +81 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

La TIC sur les produits énergétiques a atteint 11.017 MDH contre 11.129 MDH, en diminution de 1% par rapport à son niveau de fin septembre 2014 ou -112 MDH.

1.1.2-FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 87 MMDH à fin septembre 2015 contre 85,5 MMDH à fin septembre 2014, soit une augmentation de 1,7% ou +1,5 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 31,7 MMDH à fin septembre 2015 contre 32,6 MMDH un an auparavant, en diminution de 2,8% ou -897 MDH. La baisse des recettes de l'IS s'explique pour l'essentiel par le fait que l'année 2014 avait enregistré la rentrée de recettes exceptionnelles liées notamment à la cession de la Centrale Laitière et à l'IS retenu à la source à l'occasion de la cession d'une partie du capital de Maroc Télécom.

- Impôt sur le revenu

Les recettes de l'IR à fin septembre 2015 ont enregistré une augmentation de 6,3% par rapport à leur niveau à fin septembre 2014 (27,2 MMDH contre 25,6 MMDH), provenant en totalité de l'IR retenu à la source sur les salaires.

Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont enregistré une diminution de 3% ou -80 MDH par rapport à leur niveau de 2014 (2.572 MDH contre 2.652 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, ont enregistré une baisse de 0,4%.

Recettes de l'Impôt sur le Revenu			
	Septembre 2014	Septembre 2015	Evolution en %
IR total	25 603	27 207	6,3%
dont IR prélevé par la DDP	6 435	6 407	-0,4%

- TVA à l'intérieur

Les recettes générées par la TVA à l'intérieur à fin septembre 2015 se sont établies à 15.023 MDH contre 14.254 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 5,4% ou +769 MDH, sachant qu'à fin septembre 2014, elles avaient enregistré une baisse de 10,4% ou -1,7 MMDH (14,3 MMDH à fin septembre 2014 contre 15,9 MMDH à fin septembre 2013).

Les recettes de la TVA à l'intérieur tiennent compte d'une recette de 234 MDH suite à l'attribution des licences 4G et de remboursements pour un montant de 3,9 MMDH à fin septembre 2015 contre 3,4 MMDH à fin septembre 2014.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et du timbre ont été de 11,7 MMDH à fin septembre 2015 contre 11,8 MMDH un an auparavant, soit une baisse de 1% ou -115 MDH. Cette baisse s'explique par la réalisation à fin septembre 2014 d'une recette de 1,4 MMDH suite à la cession d'une partie du capital de Maroc Télécom.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs ont enregistré une hausse de 9,3% résultant principalement de l'augmentation de 11,7% des majorations de retard et de 16,7% de la taxe professionnelle (part de l'Etat).

1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales se sont établies à 15,2 MMDH contre 15,9 MMDH un an auparavant, en diminution de 4,5% ou -724 MDH, en raison essentiellement de la baisse de 13,7% des recettes de monopole (6,4 MMDH contre 7,4 MMDH), de la hausse de 160,2% des recettes en atténuation des dépenses de la dette (3,3 MMDH contre 1,3 MMDH) et de l'absence de recettes de privatisation comparativement à 2014 qui a enregistré une recette de privatisation de 2 MMDH.

Les recettes de monopoles tiennent compte de la rentrée de 1,7 MMDH au titre de l'attribution des licences 4G.

- Monopole et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 6,4 MMDH à fin septembre 2015 contre 7,4 MMDH un an auparavant, en diminution de 13,7% ou -1 MMDH.

Ces recettes proviennent pour l'essentiel des recettes des licences 4G (1,7 MMDH), de Maroc Télécom (1,6 MMDH), de l'OCP (1 MMDH), de Bank Al-Maghrib (559 MDH), de l'ONDA (400 MDH), de Marsa Maroc (250 MDH), de l'ANRT (200 MDH) et de l'Office des changes (150 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	Septembre 2014	LF 2015	Septembre 2015	Taux de réalis.
B.A.M	533	360	559	155%
I.A.M	1 395	1 555	1 597	103%
O.C.P	3 000	2 000	1 000	50%
ANCFCC	500	1 500	0	0%
C.D.G	425	700	0	0%
Autres	1 531	3 402	3 220	95%
TOTAL	7 384	9 517	6 376	67%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 34,7% qui s'explique principalement par la rentrée à fin septembre 2015 d'une recette de 3,3 MMDH au titre des recettes en atténuation des dépenses de la dette contre 1,3 MMDH à fin septembre 2014 et de la hausse de 37,3% des fonds de concours (2,3 MMDH contre 1,7 MMDH), conjuguée à la baisse de 20,9% de la redevance gazoduc (1,3 MMDH contre 1,7 MMDH).

Structure des recettes ordinaires

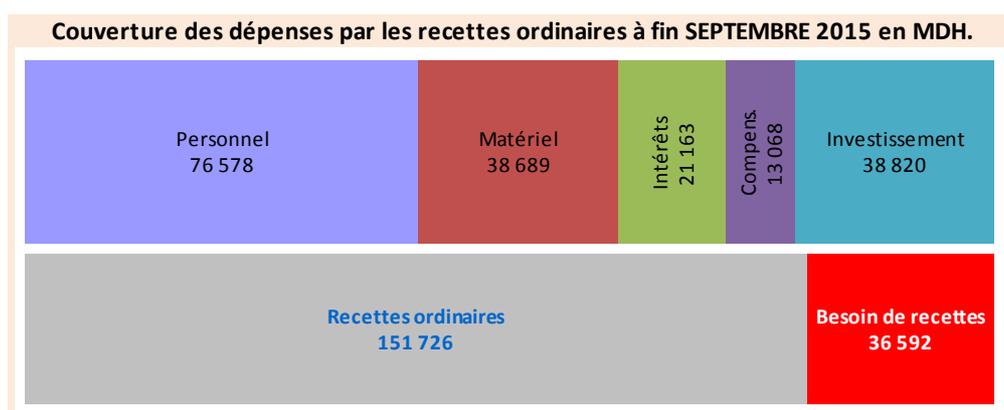
A fin septembre 2015, les dix principales natures de recettes ci-après représentent 95% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 38,6 MMDH, la TVA constitue la première source des recettes du budget de l'Etat.

Principales natures de recettes du budget général à fin SEPTEMBRE 2015

	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Taxe sur la valeur ajoutée	38 583	▼ 1,5%	25,4%
	- à l'importation	23 560	▼ 5,4%	15,5%
	- à l'intérieur	15 023	▲ 5,4%	9,9%
2	Impôt sur les sociétés	31 683	▼ 2,8%	20,9%
3	Impôt sur le revenu	27 207	▲ 6,3%	17,9%
4	Droits d'enregistrement	11 705	▼ 1,0%	7,7%
5	TIC prod. énergétiques	11 017	▼ 1,0%	7,3%
6	Monopoles	6 376	▼ 13,7%	4,2%
7	TIC tabacs manufacturés	6 305	▲ 5,8%	4,2%
8	Droits de douane	5 691	▼ 0,1%	3,8%
9	Rec. atténuation dép. dette	3 315	▲ 160,2%	2,2%
10	Fonds de concours	2 292	▲ 37,3%	1,5%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin septembre 2015, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 101,5% contre 95,7% un an auparavant. Ainsi, à fin septembre 2015, 50,5% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 25,5% aux dépenses de matériel et 13,9% aux charges en intérêts de la dette.



Ainsi, une partie des dépenses d'investissement émises a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

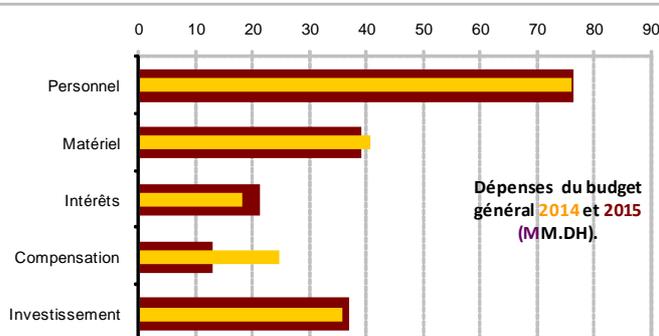
A fin septembre 2015, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 312 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 64% contre 72% à fin septembre 2014. Le taux d'émission sur engagements a été de 86% contre 85% un an auparavant.

	Situation des engagements ^(*) de dépenses 2015				
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	194 762	136 304	128 740	70%	94%
Investissement	71 560	54 703	36 961	76%	68%
C.S.T	144 926	65 581	47 485	45%	72%
SEGMA	6 262	2 872	1 183	46%	41%
Dette	68 050	52 502	52 502	77%	100%
TOTAL	485 560	311 962	266 871	64%	86%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 218,2 MMDH à fin septembre 2015, en diminution de 4,5% par rapport à leur niveau à fin septembre 2014, en raison de la baisse de 8,9% des dépenses de fonctionnement, conjuguée à la hausse de 3,2% des dépenses d'investissement et de 2,5% des charges de la dette budgétisée¹.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	Emissions 2014	LF 2015	Emissions 2015	Réalisé	Variation
Fonctionnement	141 366	194 762	128 740	66%	-8,9%
Investissement	35 811	54 091	36 961	68%	3,2%
Dette	51 246	68 050	52 513	77%	2,5%
TOTAL	228 423	316 903	218 214	69%	-4,5%

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises se sont établies à 128,7 MMDH, dont 76,6 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 0,4%. Les dépenses de matériel ont diminué de 1% (24,6 MMDH contre 24,9 MMDH) et les charges communes ont enregistré une baisse de 31,6% (27,5 MMDH contre 40,3 MMDH) en raison notamment du recul de 46,8% des émissions de la compensation.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2014	LF 2015	2015	Réalisé	Variation
Personnel	76 245	105 509	76 578	73%	0,4%
Matériel	24 863	33 629	24 621	73%	-1,0%
Charges communes	40 258	52 624	27 541	52%	-31,6%
dont compensation	24 576	30 388	13 068	43%	-46,8%
Dépenses imprévues		3 000			
TOTAL	141 366	194 762	128 740	66%	-8,9%

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin septembre 2015 se sont établis à 76,6 MMDH contre 76,2 MMDH une année auparavant, soit une augmentation de 0,4% ou +333 MDH.

Les salaires servis par la DDP ont été de 67,6 MMDH, en hausse de 0,3% par rapport à leur niveau à fin septembre 2014, en raison de l'augmentation de la masse salariale structurelle de 2,6% et de la diminution des rappels de 41,7%.

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 38,9 MMDH, en diminution de 2,8% ou -1,1 MMDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de la Caisse Marocaine de Retraites (9,1 MMDH contre 9,2 MMDH), aux divers établissements et entreprises publics (10,9 MMDH contre 11,3 MMDH) et aux comptes spéciaux du Trésor (2,3 MMDH contre 2,6 MMDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 21,2 MMDH à fin septembre 2015 contre 18,2 MMDH à fin septembre 2014, en augmentation de 16%. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges en intérêts de la dette intérieure de 16% (18,9 MMDH contre 16,3 MMDH) et par celles de la dette extérieure de 16,4% (2,3 MMDH contre 1,9 MMDH), en raison du paiement de 383 MDH au titre de l'emprunt de 1 milliard d'euros (11 MMDH), contracté en juin 2014.

Compensation

Les émissions au titre de la compensation ont été de 13,1 MMDH à fin septembre 2015 contre 24,9 MMDH à fin septembre 2014, en diminution de 47,5%.

¹ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin septembre 2015 a été positif pour 2,2 MMDH contre un solde ordinaire négatif de 6,9 MMDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

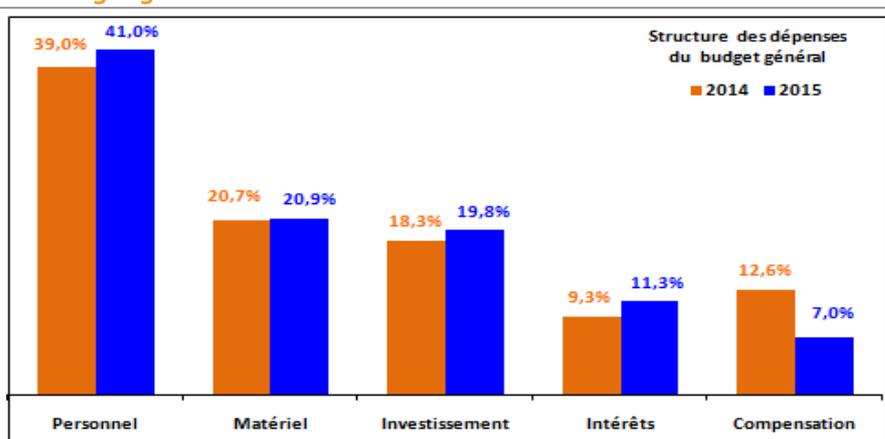
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 37 MMDH à fin septembre 2015 contre 35,8 MMDH un an auparavant, en hausse de 3,2%, suite à l'augmentation des dépenses des ministères de 21,8% et de la baisse des charges communes de 22,1%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 8,3 MMDH contre 11,4 MMDH à fin septembre 2014.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2014	LF 2015	2015	Réalisé	Var%
Investissement total :	35 811	54 091	36 961	68%	3,2%
1- Ministères	20 637	36 207	25 143	69%	21,8%
2- Charges communes :	15 174	17 884	11 818	66%	-22,1%
- Concours divers	11 388	12 500	8 300	66%	-27,1%
- Ristournes d'intérêts	236	272	164	60%	-30,5%
- Autres	3 550	5 112	3 354	66%	-5,5%

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin septembre 2014 et fin septembre 2015 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel, de l'investissement et des intérêts de la dette, conjuguée à une baisse de la part des émissions de la compensation.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 55,2 MMDH. Ces recettes tiennent compte des transferts reçus des charges communes du budget général d'investissement pour 8,3 MMDH et de la rentrée durant le mois de janvier 2015 d'une recette de 1,6 MMDH au titre de la contribution libératoire sur les avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

Les dépenses émises ont été de 47,5 MMDH, dont 36,7 MMDH au titre des comptes d'affectation spéciale (CAS).

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 7,7 MMDH.

	RECETTES			DEPENSES			Solde 2015
	2014	LF 2015	2015	2014	LF 2015	2015	
C.A.S	47 161	65 909	44 047	38 472	52 313	36 737	7 310
TVA des CL	16 782	24 084	16 535	22 017	24 084	19 637	-3 102
I.N.D.H	2 151	3 096	1 783	1 746	3 096	1 329	454
Soutien prix. prd.alim.	137	800	166	300	800	0	166
F.S. Routier	2 006	2 200	1 769	1 905	2 200	1 644	125
F.D. Agricole	2 340	500	2 150	2 300	500	2 402	-252
Remploi domanial	1 111	1 640	733	493	1 640	515	218
Lutte contre chômage	1 645	567	1 464	1 085	567	1 078	386
Dons des pays du CCG	9 539	13 000	1 323	0	0	0	1 323
Appui Cohés. Social	1 942	4 200	3 673	1 719	3 800	1 256	2 417
F.S. Habitat	1 251	2 420	1 548	877	2 420	926	622
Dévelop. Sport	524	800	967	911	800	1 072	-105
Autres CAS	7 733	12 602	11 936	5 119	12 406	6 878	5 058
C. Dép. Dotation(*)	12 089	10 475	11 090	11 394	10 475	10 431	659
Autres C.S.T	1 037	235	34	362	425	317	-283
TOTAL	60 287	76 619	55 171	50 228	63 213	47 485	7 686

(*) Comptes de dépenses sur dotation

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin septembre 2015, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 1,4 MMDH contre 1,7 MMDH à fin septembre 2014, en baisse de 20,3%.

Les dépenses ont été de 1,2 MMDH contre 1,3 MMDH à fin septembre 2014, en diminution de 10%.

SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME					
	2014	LF 2015	2015	Réalisé	Variation
Exploitation :	726	0	404		-44,4%
Recettes	1 578	2 200	1 266	58%	-19,8%
Dépenses	852	2 200	862	39%	1,2%
Equipement :	-318	0	-215		-32,4%
Recettes	144	802	106	13%	-26,4%
Dépenses	462	802	321	40%	-30,5%

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS DE LA LOI DE FINANCES

A fin septembre 2015, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 74,7% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 67,3% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 69%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2015 en MDH				
	LF 2015	SEPTEMBRE 2015	Taux de réalisation	Restes à réaliser
1- RECETTES ORDINAIRES	203 113	151 726	74,7%	51 387
1.1- Recettes fiscales :	184 735	134 575	72,8%	50 160
<i>Impôts directs</i>	81 750	60 241	73,7%	21 509
<i>Impôt sur les sociétés</i>	42 780	31 683	74,1%	11 097
<i>Impôt sur le revenu</i>	36 540	27 207	74,5%	9 333
<i>Impôts indirects</i>	80 843	56 938	70,4%	23 905
<i>TVA à l'intérieur</i>	21 700	15 023	69,2%	6 677
<i>TVA à l'importation</i>	34 497	23 560	68,3%	10 937
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	24 646	18 355	74,5%	6 291
<i>Droits de douane</i>	7 272	5 691	78,3%	1 581
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	14 870	11 705	78,7%	3 165
1.2- Recettes non fiscales :	15 378	15 216	98,9%	162
<i>Monopole et participations</i>	9 517	6 376	67,0%	3 141
<i>Autres recettes</i>	5 861	8 840	150,8%	
1.3- Recettes de certains CST :	3 000	1 935	64,5%	1 065
<i>Fonds de soutien prix prdts alimentaires</i>	800	166	20,8%	634
<i>Fonds spécial routier</i>	2 200	1 769	80,4%	431
2- DEPENSES ORDINAIRES	222 122	149 498	67,3%	72 624
2.1- Biens et services :	164 374	115 267	70,1%	49 107
<i>Personnel</i>	105 509	76 578	72,6%	28 931
<i>Autres biens et services</i>	58 865	38 689	65,7%	20 176
2.2- Intérêts de la dette :	26 560	21 163	79,7%	5 397
<i>Intérieure</i>	22 776	18 896	83,0%	3 880
<i>Extérieure</i>	3 784	2 267	59,9%	1 517
2.3- Compensation	31 188	13 068	41,9%	18 120
- <i>Fonds de soutien prix prdts alimentaires</i>	800	0	0,0%	800
3- INVESTISSEMENT	56 291	38 820	69,0%	17 471
- <i>Fonds spécial routier</i>	2 200	1 644	74,7%	556

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 29,2 MMDH à fin septembre 2015, contre un déficit budgétaire de 34,8 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 760 MDH à fin septembre 2015 contre 5,9 MMDH à fin décembre 2014, soit une baisse de 5,1 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 34,3 MMDH contre un besoin de financement de 35,8 MMDH à fin septembre 2014 et d'un flux net négatif de 2,4 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 6,7 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 36,7 MMDH contre un recours au financement intérieur de 29,2 MMDH à fin septembre 2014.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin septembre 2015, le financement extérieur a été négatif de 2,4 MMDH en raison du remboursement du principal de la dette extérieure pour 7,2 MMDH contre des tirages de 4,8 MMDH dont 3,3 MMDH auprès de la BIRD, 817 MDH auprès du Fonds Monétaire Arabe et 544 MDH auprès de la BAD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 36,3 MMDH contre 6,9 MMDH un an auparavant ;
- de la baisse des dépôts au Trésor de 1,1 MMDH contre une augmentation de 9,6 MMDH à fin septembre 2014 ;
- et de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 1,1 MMDH contre 795 MDH à fin septembre 2014.

Dépôts au trésor

Les dépôts au Trésor ont atteint 48,9 MMDH à fin septembre 2015, en diminution de 1,1 MMDH par rapport à leur niveau de fin décembre 2014.

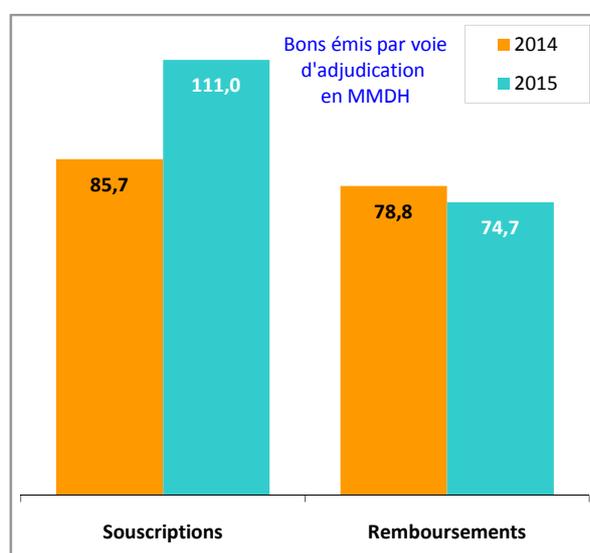
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 3,2 MMDH à fin septembre 2015 contre 2,1 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 1,3 MMDH effectués en septembre 2015 et dont le remboursement n'intervient qu'en octobre.

Dette intérieure

S'élevant à 464,4 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 8,6% par rapport à son niveau à fin décembre 2014. Ceci s'explique par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 36,3 MMDH, résultant de souscriptions pour 111 MMDH et de remboursements pour 74,7 MMDH contre un recours pour un montant net de 6,9 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 85,7 MMDH et de remboursements pour 78,8 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2014	Souscrip.	Rembour.	2015	Var %
Adjudications	426 057	110 953	74 683	462 327	8,5%
13 semaines	450	8 857	6 974	2 333	
26 semaines	1 700	3 530	3 750	1 480	
52 semaines	12 721	19 974	9 421	23 274	
2 ans	69 791	24 097	27 085	66 803	
5 ans	95 222	30 196	10 839	114 579	
10 ans	96 422	7 513	15 239	88 696	
15 ans	101 931	5 950	1 375	106 506	
20 ans	44 545	3 153	0	47 698	
30 ans	3 275	7 682	0	10 957	
Autres	1 575	7 239	6 751	2 062	31,0%
Total	427 632	118 192	81 434	464 389	8,6%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin septembre 2015 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 14,2 MMDH.

ECHANGES DE BONS DU TRESOR		
Maturités	Remboursés	Emis
13 semaines	2 011,6	
26 semaines	489,4	
52 semaines	734,5	
2 ans	5 490,7	
5 ans	3 407,3	8 079,4
10 ans	2 059,6	938,1
15 ans		750,1
30 ans		4 081,5
Total	14 193,1	13 849,1